

CFA Péronnas - MFR La Vernée

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE

Formations professionnelles par alternance Paysage, Commerce, Accueil, Environnement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Action de formation
Formation par apprentissage



Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Allocation stagiaires

Péronnas, le 8 Février 2024

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, le gouvernement a mis en place une allocation stagiaire sur les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (stage).

Cette aide est applicable pour l'ensemble des élèves en formation initiale. L'allocation sera versée en fin d'année scolaire via une plateforme que l'établissement alimente avec les informations recueillies.

Le montant de l'allocation est en fonction du nombre de jours de période de formation en milieu professionnel effectivement réalisés par l'élève dans le cadre de sa formation.

Le montant forfaitaire journalier par type de formation et par niveau d'enseignement sont définis par arrêté. Le ministère certificateur fixe également, pour chaque formation et niveau d'enseignement, le montant maximal de l'allocation susceptible d'être versé au titre d'une année scolaire.

Le versement de l'allocation de stage n'aura pas d'impact sur le revenu imposable ou les allocations perçues par la famille.

Le versement de cette allocation est réalisé par l'Etat et non par la MFR dans un délai plus ou moins long. à partir de la réception de l'annexe 3 de la convention de stage à la MFR.

Pour obtenir cette aide, voici la liste des pièces à fournir auprès de l'établissement scolaire.

Elève mineur	Elève majeur
Si RIB de l'élève : <ul style="list-style-type: none">• Copie de la pièce d'identité / passeport• Autorisation du représentant légal de versement de l'allocation à l'élève mineur.• Document justifiant de la qualité de représentant légal : livret de famille ou acte de naissance de l'enfant mineur	<ul style="list-style-type: none">• RIB de l'élève• Copie de la pièce d'identité / passeport
Si RIB du représentant légal : <ul style="list-style-type: none">• Copie de la pièce d'identité de l'élève• Justification de l'identité du titulaire du RIB (carte d'identité/passeport...)	

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Comptant sur votre engagement, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le directeur,
Nicolas JAKUBOWSKI



171 chemin de la Vernée - 01960 Péronnas
Email : mfr.peronnas@mfr.asso.fr - Tél 04 74 21 55 14
Siret 779 337 377 00021 - APE 8532Z
www.mfr-peronnas.fr